

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé tenue à l'hôtel de ville, au 374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 9 janvier 2024, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Sont présents :	M.	Roberto Blondin, maire
	MMES	Nadine Lelièvre, conseillère Dorine L. Marcoux, conseillère
	MM.	Patrick Lebreux, conseiller Jeannot Couture, conseiller Jacques Roussy, conseiller

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire.

Est également présente :
Karine Lachance, directrice générale et greffière-trésorière

Est absent :
M. Roland Vallée, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 : 50 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

2024-01-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la session
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des procès-verbaux du 12 et du 20 décembre 2023
- 4- Correspondance
- 5- Liste des fournisseurs, journal des déboursés et rapport des salaires nets
- 6- Adoption du règlement numéro 2023-380 ayant pour objet de fixer le taux des taxes foncières générales et les tarifs pour les services municipaux de la municipalité pour l'année 2024
- 7- Sélection de l'ingénieur pour les services professionnels – PRACIM
- 8- Liste des taxes et autres comptes dus et liste des ventes pour taxes
- 9- Mandat notaire – Vente pour taxes
- 10- Mandat directrice générale – Vente pour taxes
- 11- Permission de voirie – MTQ – Demande globale pour l'année 2024
- 12- Adoption du règlement de concordance numéro 2023-381 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 2018-237 de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé
- 13- Adoption du règlement de concordance numéro 2023-382 modifiant le règlement de zonage numéro 2018-239 de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé
- 14- Installations de Telus sur le réservoir d'eau potable
- 15- Autorisation de paiement – Décompte progressif #02 : Projet de réfection des postes SP1A et PS1
- 16- Desjardins REEE 2023
- 17- Approbation budget 2024 – O.M.H. de Sainte-Thérèse-de-Gaspé
- 18- Approbation des dépenses et reddition de comptes – PAVL-PPA-CE 2023
- 19- Autorisation de la présentation de la reddition de comptes – PAVL-

RIRL2021

20- Autres sujets : Avis de motion – Règlement numéro 2024-383 modifiant le règlement de lotissement numéro 2018-241 de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé

Adoption du premier projet de règlement numéro 2024-383 modifiant le règlement de lotissement numéro 2018-241 de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé

Contrat de service Momento

Avis de motion – Règlement numéro 2024-384 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils

Entente – Déneigement de l'Hôtel de ville

Message de sympathies lors du décès d'un proche d'un employé ou d'un membre du conseil municipal

21- Période de questions

22- Clôture de la session

Il est proposé par Dorine L.-Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour et garde le point « autres sujets » ouvert.

2024-01-002 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAUX DU 12 ET 20 DÉCEMBRE 2023**

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte les procès-verbaux du 12 et 20 décembre 2023 tels que rédigés.

2024-01-003 **CORRESPONDANCE**

Le maire informe les membres du conseil municipal de la correspondance reçue au mois de décembre 2023.

2024-01-004 **Liste des comptes fournisseurs, du journal des déboursés et du rapport des salaires nets**

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation de compétences (Règlement 2007-254) et qui apparaissent dans la liste des comptes fournisseurs du mois de décembre 2023 en plus des factures suivantes : *Excavation Nicolas & Fils* au montant de 258.69 \$, *DLL financial solutions partner* au montant de 210.40 \$, *Imprimerie des anses* au montant de 59.79 \$, *FQM Assurances* au montant de 436.00 \$, *PCM Solutions d'Affaires* au montant de 214.57 \$, *Phobec Industriel* aux montants de 363.29 \$ et 26.16 \$, *E. Gagnon & Fils Ltée* au montant de 34.04 \$, *H2Lab* aux montants de 432.31 \$ et 233.34 \$ ainsi que renouvellement à l'ADMQ au montant de 1 054.13 \$.

QUE le conseil municipal prend acte du journal des déboursés et du rapport des salaires nets du mois de décembre 2023.

2024-01-005

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-380 AYANT POUR OBJET DE FIXER LE TAUX DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET LES TARIFS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2024

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 2023-380 ayant pour objet de fixer le taux des taxes foncières générales et les tarifs pour les services municipaux de la Municipalité pour l'année 2024.

2024-01-006

SÉLECTION DE L'INGÉNIEUR POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS – PRACIM

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels soumise par la firme d'ingénierie Tetrattech pour la préparation des plans et devis pour le projet de construction d'abri à sel dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales – PRACIM (# dossier 2030472) ;

Il est proposé par Dorine L.-Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de Tetrattech au montant de 19 435 \$ plus taxes ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à signer un contrat de services professionnels avec la firme d'ingénierie Tetrattech conformément aux conditions stipulées dans ladite offre de services.

2024-01-007

LISTE DES TAXES ET AUTRES COMPTES DUS ET LISTE DES VENTES POUR TAXES

La directrice générale présente la liste des taxes et autres comptes dus ainsi que la liste des ventes pour taxes au 9 janvier 2024.

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal fait vendre les immeubles dont les taxes municipales 2022 sont dues plus la totalité des intérêts qui ne seront pas payés avant le 2 février 2024. Si ces contribuables acquittent leurs taxes municipales de l'année 2022 avant la date ci-dessus mentionnée, ils pourront prendre un arrangement avec la directrice générale et/ou la directrice générale adjointe pour les taxes municipales 2023.

2024-01-008

MANDAT NOTAIRE – VENTE POUR TAXES

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à requérir les services d'un notaire pour effectuer les recherches au bureau de la publicité concernant les immeubles mis en vente pour taxes.

2024-01-009

MANDAT DIRECTRICE GÉNÉRALE – VENTE POUR TAXES

Il est proposé par Dorine L.-Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale à acquérir, pour et au nom de la Municipalité, les immeubles de la municipalité mis en vente pour taxes en 2024 pour le montant des taxes et autres comptes dus plus les intérêts et les frais.

2024-01-010

PERMISSION DE VOIRIE – MTQ – DEMANDE GLOBALE POUR L'ANNÉE 2024

ATTENDU QUE la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie du ministère des Transports, pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère ;

ATTENDU QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis émis par le ministère des Transports ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage également à demander chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis.

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité ;

QUE la Municipalité demande au ministère des Transports de lui accorder les permissions de voirie aux cours de l'année 2024, et qu'elle autorise le maire et la directrice générale à signer les permis.

2024-01-011

ADOPTION DU RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 2023-381 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2018-237 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ

Ce point est remis à une prochaine séance.

2024-01-012

ADOPTION DU RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 2023-382 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2018-239 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ

Ce point est remis à une prochaine séance.

2024-01-013

INSTALLATIONS DE TELUS SUR LE RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

Ce point est remis à une prochaine séance.

2024-01-014

**AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE PROGRESSIF # 02 :
PROJET DE RÉFECTION DES POSTES SP1A ET PS1**

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture du décompte progressif numéro 2 – Projet de réfection des postes SP1A et PS1 au montant de 25 000.16 \$ taxes incluses.

2024-01-015

DESJARDINS REEE 2023

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accepte de payer 900 \$ à la Caisse Desjardins du Littoral gaspésien pour sa contribution au régime d'épargne études enregistré (REEE) pour les années 2019 à 2023.

2024-01-016

APPROBATION BUDGET 2024 – O.M.H. DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ

La directrice générale dépose le rapport d'approbation du budget 2024 de l'office municipal d'habitation (O.M.H.) de Sainte-Thérèse-de-Gaspé indiquant un déficit et la contribution respective de la SHQ et de la Municipalité.

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accepte les prévisions budgétaires 2024 de l'O.M.H. de Sainte-Thérèse-de-Gaspé en date du 29 novembre 2023 qui établissent la participation de la Municipalité à 8 205 \$ (comparativement à 7 137 \$ en 2023).

2024-01-017

APPROBATION DES DÉPENSES ET REDDITION DE COMPTES – PAVL-PPA-CE 2023

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal approuve les dépenses d'un montant de 28 201 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2024-01-018

AUTORISATION DE LA PRÉSENTATION DE LA REDDITION DE COMPTES – PAVL-RIRL 2021

Ce point est reporté à une prochaine séance.

2024-01-019

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-383 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2018-241 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ

Avis de motion est donné par Jeannot Couture qu'à une séance ultérieure, il sera soumis pour adoption le règlement 2024-383 modifiant le règlement de lotissement numéro 2018-241 de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé. Cette modification aura pour objectif de modifier les conditions à respecter relativement à la modification d'un lot dérogatoire.

2024-01-020

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-383 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2018-241 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 2024-383 modifiant le règlement de lotissement numéro 2018-241 de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé.

2024-01-021

CONTRAT DE SERVICE MEMENTO

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à signer l'entente de services avec SLOGTI Inc. pour le service d'alerte aux citoyens Memento. Les frais annuels sont de 213,44 \$.

2024-01-022

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-384 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS

Avis de motion est donné par Patrick Lebreux, conseiller, qu'à une séance ultérieure, il sera soumis pour adoption le règlement 2024-384 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils.

2024-01-023

ENTENTE – DÉNEIGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE

Il est proposé par Dorine L.-Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accorde le contrat de déneigement de l'Hôtel de ville à Monsieur Stéphane Méthot au taux de 20 \$/heure ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à signer ladite entente.

2024-01-024

MESSAGE DE SYMPATHIES LORS DU DÉCÈS D'UN PROCHE D'UN EMPLOYÉ OU D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé par Dorine L.-Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale afin d'envoyer un message de sympathies via l'avis de décès d'un proche d'un employé ou d'un membre du conseil municipal.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune assistance.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussigné, Karine Lachance, directrice générale, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées au procès-verbal.

Signé _____

2024-01-025

CLÔTURE DE LA SÉANCE

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre à 20 :52 heures.

Roberto Blondin, maire

Karine Lachance, directrice générale
et greffière-trésorière

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »